

1. Identification**Identificateur de produit****Identité du produit**

Alun sec

Autres moyens d'identification;

Sulfate d'aluminium faible en fer, granulaire,
Sulfate d'aluminium sans fer, en poudre,
Sulfate d'aluminium sec,
Sulfate d'aluminium standard, broyé,
Sulfate d'aluminium standard, en poudre,
Sulfate d'aluminium, sans fer, broyé,
Sulfate d'aluminium, sans fer, granulaire,
Sulfate d'aluminium, sec, de qualité alimentaire
moulue,
Sulfate d'aluminium, sec, en poudre de qualité
FCC,
Sulfate d'aluminium, sec, sol de qualité FCC

Formulaire de produit

Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

L'alun est utilisé comme un agent coagulant dans
le traitement des eaux municipales et industrielles
et des eaux usées et comme un additif dans la
fabrication du papier.

Restrictions d'utilisation:

Référez-vous aux informations posologiques de
NSF.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Nom de la société**

Chemtrade Logistics Inc. (Canada)
155 Gordon Baker Road Suite 300
Toronto, Ontario M2H 3N5

Chemtrade Logistics Inc. (US)
90 East Halsey Road, Suite 200
Parsippany, NJ 07054

Secours**Téléphone No**

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-
4404 (Toronto)
CHEMTREC +1-800-424-9300
Pour une urgence chimique, un déversement, une
fuite, un incendie, une exposition ou un accident,
appeler CHEMTREC - jour et nuit

Service clientèle:

Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856
www.chemtradelogistics.com

2. Identification des dangers du produit

L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

Classification de la substance ou du mélange

Corrosion cutanée / irritation cutanée
catégorie 2; H315

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire,
catégorie 2; H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour un organe cible unique, catégorie
d'exposition unique 3; H335

Peut irriter les voies respiratoires. Organes
cibles spécifiques: (poumons)

Toxicité aquatique (chronique), catégorie 3;
H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne
des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage



Attention

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[Prévention]:

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse]:

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin en cas de malaise.

P332+313 EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE: consulter un médecin.

P337+313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

[Stockage]:

P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

[Disposition]:

P501 Éliminer les contenus ou le conteneur conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

| Ingrédient/Désignations chimiques | Poids % | Classification | Remarques * |
|--|---------|---|------------------------------|
| ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE Numéro CAS: 0016828-12-9 Synonymes : ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE | 100 | Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2; H319 Toxicité pour un organe cible unique, catégorie d'exposition unique 3; H335 Toxicité aquatique (chronique), catégorie 3; H412 | Pas de données disponibles.- |

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu comme un secret commercial.

*[PBT/vPvB] - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Généralités

En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation

Lorsque les symptômes apparaissent : Retirer la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer.

| | |
|--|---|
| Yeux | Rincer prudemment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenir des soins médicaux. |
| Peau | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste. |
| Ingestion | Ne pas induire de vomissements. Rincer la bouche. Obtenir des soins médicaux. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | |
| Résumé | Le contact avec les yeux provoque une irritation oculaire grave. Le contact avec la peau provoque une irritation. Peut causer une irritation respiratoire. " |
| Effets aigus sur la santé : | la substance provoque une irritation oculaire grave. Provoque une irritation de la peau. Peut causer une irritation respiratoire. YEUX: Le contact provoque une irritation sévère avec des rougeurs et un gonflement de la conjonctive. (IMMÉDIAT) PEAU: Le contact avec la peau provoque des rougeurs, de la douleur, de l'enflure, des démangeaisons, des brûlures, une sécheresse et une dermatite. (IMMÉDIAT) INHALATION : Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. (IMMÉDIAT) INGESTION : L'ingestion peut causer des effets indésirables. (IMMÉDIAT) |
| | Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin. Voir la section 2 pour plus de détails. |
| Inhalation | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Peau | Provoque une irritation cutanée. |
| Effets chroniques | Symptômes chroniques : Pas disponible, aucun connu |

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction recommandés: Pulvérisation d'eau, produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau ou un gros jet d'eau. L'utilisation d'un gros jet d'eau peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux:Forme de l'oxyde d'aluminium, du dioxyde de soufre et/ou du trioxyde de soufre à des températures supérieures à 760 °C (1400 °F) ou lorsque l'alun sec est enclavé dans un incendie qui implique d'autres substances en feu. Les produits de décomposition sont corrosifs et dangereux pour la santé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fumer.

Risque d'incendie: Non considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Instructions de lutte contre les feux: N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. **Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.**

Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Autres informations: Ne pas laisser les eaux de ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Guide ERG N° Pas de données disponibles.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures générales: Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement.

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Méthodes de nettoyage: Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer les matières déversées dans un conteneur approprié pour les éliminer. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Rangement sous clé.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Les récipients qui sont ouverts doivent être correctement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Gardez le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Se conformer à la réglementation applicable.

Matières incompatibles: Métaux non à l'épreuve des acides (comme l'aluminium, le cuivre et le fer), bases, acier non allié, surfaces galvanisées.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

L'alun est utilisé comme un agent coagulant dans le traitement des eaux municipales et industrielles et des eaux usées et comme un additif dans la fabrication du papier.

Restrictions d'utilisation:

Référez-vous aux informations posologiques de NSF.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

Exposition

| N° CAS | Ingrédient | La source | Valeur |
|--------------|------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| 0016828-12-9 | ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE | ACGIH | Aucune limite établie |
| | | OSHA | Aucune limite établie |
| | | NIOSH | Aucune limite établie |
| | | Alberta | Aucune limite établie |
| | | Colombie-Britannique | Aucune limite établie |
| | | Manitoba | Aucune limite établie |
| | | Nouveau-Brunswick | Aucune limite établie |
| | | Terre-Neuve-et-Labrador | Aucune limite établie |
| | | Nouvelle-Écosse | Aucune limite établie |
| | | Territoires du Nord-Ouest | Aucune limite établie |
| | | Nunavut | Aucune limite établie |
| | | Ontario | Aucune limite établie |

| | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | Île-du-Prince-Édouard | Aucune limite établie |
| | Québec | Aucune limite établie |
| | Saskatchewan | Aucune limite établie |
| | Yukon | Aucune limite établie |

Les limites d'exposition aux poussières de nuisance sont: OSHA PEL: 15 mg/m³ (50 mppcf*) TWA, ACGIH 10 mg/m³.

Contrôles de l'exposition

Respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.



Yeux

Lunettes de sécurité chimique

Peau

Eviter le contact avec la peau. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection appropriés.

Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Contrôles d'ingénierie

Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés : Des fontaines d'urgence pour les douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Autres pratiques de travail

Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Gants, vêtements de protection et lunettes de sécurité compatibles avec les produits chimiques. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Voir la section 2 pour plus de détails.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------|---------------------------|
| État physique | Solide |
| Couleur | Clair, incolore, sirupeux |
| Odeur | Inodore |
| Point de fusion (°C) | 86 °C (186.8°F) |
| Point d'ébullition initial (°C) | 117 °C (242.6°F) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | N'est pas applicable |

| | |
|--|--|
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite inférieure d'explosivité: Aucune information disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible |
| Point d'éclair | Aucune information disponible |
| Température d'auto-inflammation (°C) | Aucune information disponible |
| Température de dégradation (°C) | Aucune information disponible |
| pH | 3,5 (solution à 1 %) |
| Viscosité (cSt) | Aucune information disponible |
| Solubilité dans l'eau | Complètement soluble dans l'eau. |
| Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow) | Aucune information disponible |
| Tension de vapeur (Pa) | Aucune information disponible |
| Densité | Aucune information disponible |
| Densité de vapeur | Aucune information disponible |
| Caractéristiques des particules | --- |
| Vitesse d'évaporation (Ether =1) | Aucune information disponible |
| Densité en vrac | 63-71 lb/pi ³ (sol) 38-45 lb/pi ³ (en poudre) |

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Les réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir rubrique 7).

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Métaux non à l'épreuve des acides (comme l'aluminium, le cuivre et le fer), bases, acier non allié, surfaces galvanisées.

Produits de décomposition dangereux

Forme de l'oxyde d'aluminium, du dioxyde de soufre et/ou du trioxyde de soufre à des températures supérieures à 760 °C (1400 °F) ou lorsque l'alun sec est enclavé dans un incendie qui implique d'autres substances en feu. Les produits de décomposition sont corrosifs et dangereux pour la santé.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

L'ingestion de grandes quantités de sels d'aluminium sur une période prolongée peut entraîner une carence en phosphate, d'après les informations animales et humaines (Krueger, G.L., et al. Les effets sur la santé des composés d'aluminium chez les mammifères. Examens critiques du CRC en toxicologie. Vol. 13, vo1 (1984). Une ingestion prolongée à fortes doses (plusieurs grammes par jour) peut entraîner une ostéomalacie (ramollissement et flexion des os) (Elinder, C.-G., et al. Aluminium. Dans: Manuel sur la toxicologie des métaux. 2e éd. Vol.II:Métaux spécifiques (1986). Aucun rapport de ces effets des expositions professionnelles aux sels d'aluminium n'a été signalé.

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

| | Oral DL50, mg / kg | DL50 de la peau, mg / kg | Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures | Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures | Inhalation gaz CL50, ppm |
|---|-----------------------|-----------------------------|---|--|--------------------------------|
| Estimations de la toxicité aiguë du produit | NA | NA | NA | NA | NA |

| Ingrédient | Oral DL50, mg / kg | DL50 de la peau, mg / kg | Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures | Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures | Inhalation gaz CL50, ppm |
|---|----------------------------|-----------------------------|---|--|--------------------------------|
| ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE - (16828-12-9) | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Données sur la cancérogénicité

| N° CAS | Ingrédient | La source | Valeur |
|--------------|---------------------------------------|-----------|--|
| 0016828-12-9 | ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE | CIRC | Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non; |
| | | ACGIH | Aucune limite établie |

| Classification | Catégorie | Description du danger |
|---|-----------|--|
| Toxicité Aiguë - Orale | --- | Non applicable |
| Toxicité Aiguë - Cutanée | --- | Non applicable |
| Toxicité Aiguë - Inhalation | --- | Non applicable |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | 2 | Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | 2 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire | --- | Non applicable |
| Sensibilisation cutanée | --- | Non applicable |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | --- | Non applicable |
| Cancérogénicité | --- | Non applicable |
| Toxicité pour la reproduction | --- | Non applicable |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | 3 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | --- | Non applicable |
| Danger par aspiration | --- | Non applicable |

Voies d'entrée possibles:

Symptômes et effets, aigus et différés:

Le contact avec les yeux provoque une irritation oculaire grave. Le contact avec la peau provoque une irritation. Peut causer une irritation respiratoire. "

Effets aigus sur la santé : la substance provoque une irritation oculaire grave. Provoque une irritation de la peau. Peut causer une irritation respiratoire.

YEUX: Le contact provoque une irritation sévère avec des rougeurs et un gonflement de la conjonctive. (IMMÉDIAT)

PEAU: Le contact avec la peau provoque des rougeurs, de la douleur, de l'enflure, des démangeaisons, des brûlures, une sécheresse et une dermatite. (IMMÉDIAT)

INHALATION : Irritation des voies respiratoires et des autres muqueuses. (IMMÉDIAT)

INGESTION : L'ingestion peut causer des effets indésirables. (IMMÉDIAT)

"

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Voie(s) d'exposition la plus probable: Peau, Yeux

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau Provoque une irritation cutanée.

Effets chroniques **Symptômes chroniques :** Pas disponible, aucun connu

12. Informations écologiques

Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

| Ingrédient | 96 hr LC50 poisson, mg/l | 48 hr EC50 crustacés, mg/l | ErC50 algues, mg/l |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE - (16828-12-9) | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Persistence et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Informations Supplémentaires : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

14. Informations relatives au transport

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

| | TMD (transport terrestre national) | IMO / IMDG (transport maritime) | ICAO/IATA |
|--|---|---|--|
| Numéro ONU | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Nom d'expédition des Nations unies | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Classe(s) de danger pour le transport | Classe de danger TMD: Non applicable Sous-classe: Non applicable | IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable | Classe d'aérien: Non applicable Sous-classe: Non applicable |
| Groupe d'emballage | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Dangers pour l'environnement | Polluant marin: Non; | | |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucune information disponible | | |

15. Informations réglementaires

Résumé sur les réglementations

La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

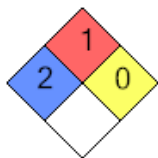
Classement NFPA

Santé (bleu) :2

Feu (rouge) :1

Réactivité (jaune) :0

Spécial (blanc) :--



Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (SOR/2015-17) et la FDS contient tous les renseignements exigés par ces règlements.

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:

(aucun ingrédient indiqué)

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada:

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Liste extérieure des substances (LES):

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines de croissance:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 Étiquette de Danger:

This product contains no chemicals known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm.

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de Californie pour causer le cancer et les anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

| Nom du produit chimique (Numéro CAS) | US TSCA | Australia AICS | Korea ECL | EU EINECS | EU ELINCS | EU SVHC | EN NLP | Mexico INSQ |
|---|---------|----------------|-----------|-----------|-----------|---------|--------|-------------|
| ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE (0016828-12-9) | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non |

| Nom du produit chimique (Numéro CAS) | China IECS | Japan ENCS | Japan ISHL | Japan PDSCL | Japan PRTR 1 | Japan PRTR 2 | Philippines PICCS | New Zealand NZIOC |
|---|------------|------------|------------|-------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------|
| ALUMINIUM SULFATE TETRADECAHYDRATE (0016828-12-9) | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Oui | Oui |

16. Autres informations

Date de révision de la 08/10/2023

fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit

doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avertissement: Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Sommaire

| Section : | Modification |
|-----------|--|
| 4 | Mise à jour du libellé pour correspondre à l'étiquette du sac du produit |

Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement SIMDUT du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugés comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Chemtrade et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité. Chemtrade est membre de l'ACIC (Association canadienne de l'industrie de la chimie) et adhère aux codes et principes de Gestion responsable™.

